



Union
Syndicale
Fédérale
Consilium



MOBILITÉ APRÈS LA PANDÉMIE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT EN COMMUN (OU PAS ?)

Les syndicats ont été en discussion avec notre administration concernant le remboursement des frais de transports publics depuis 2020. L'objectif de ces discussions, qui ont été initiées à l'initiative de la FFPE et de l'Union Syndicale, a été de simplifier et de moderniser le système de remboursement existant tout en tenant compte des besoins réels du personnel du SGC. Par ailleurs, au début des négociations en 2020, l'Union Syndicale a suggéré l'idée d'un système de remboursement forfaitaire qui aurait débureaucratisé le système de remboursement.

Lors du premier tour de négociations, l'Union Syndicale et la FFPE ont fait une proposition pour un système de remboursement forfaitaire à trois niveaux, qui aurait pris en compte la situation du personnel résidant à Bruxelles, hors région bruxelloise et du personnel avec des salaires inférieurs, et qui aurait évité des frais administratifs.

Ce premier cycle de négociations s'est terminé sans succès en février de cette année, en raison de l'attitude inflexible de notre administration qui a proposé un remboursement forfaitaire annuel de 350 € à tout le personnel, à condition qu'il renonce à sa place de stationnement dans le parking du Conseil. Notre administration a également proposé un double remboursement de 700 € aux collègues de la catégorie FG I. Tous les syndicats ont refusé cette proposition car cela aurait déjà entraîné une réduction pour certains de ces collègues.

Le deuxième tour de discussions a été lancé début juillet 2021 mais avec de piètres résultats. Le Secrétaire Général n'a pas accepté notre proposition de compromis et l'attitude de notre administration n'a pas sensiblement évolué au cours du deuxième cycle de négociations.

Notre administration a maintenu sa position de 350,-/an à l'ensemble du personnel, avec une légère amélioration pour la catégorie GF I où leur nouvelle suggestion était d'offrir 750,-/an. Une nouvelle réunion a eu lieu le 16 septembre où notre administration a présenté cette même proposition inchangée, accompagnée de la possibilité de recevoir 12 vouchers/an pour l'utilisation du parking du Conseil à des occasions spécifiques, si nécessaire.

Tous les syndicats ont décidé de ne pas accepter cette dernière proposition de notre administration, qui ne tient pas compte de la situation des membres du personnel **qui vivent en dehors de Bruxelles** et qui ont parfois des frais de déplacement sensiblement plus élevés.

Pour mieux couvrir les besoins de **tout le personnel du SGC**, nous demandons plutôt :

- 350 €/an pour le personnel résidant en région bruxelloise (zone desservie par le réseau STIB/MIVB)
- 750 €/an pour la catégorie GF I et tous les autres collègues à des niveaux de salaire plus ou moins équivalents (la majorité de nos collègues GF II, SC 1, AST 1-1 et SC 2-1), vivant en dehors de la région bruxelloise
- soit 500 €/an, soit 350 € + une autre forme de compensation (par exemple : 2 jours de flexicrédit) pour les autres collègues résidant hors de la région bruxelloise.

Nous comprenons que l'objectif de notre administration est de réduire l'utilisation des voitures particulières (et de réduire le nombre de places de stationnement disponibles dans le parking du SGC) et d'augmenter l'utilisation d'autres moyens de transport plus écologiques, afin de se conformer à la politique officielle de mobilité de la région bruxelloise.

Cependant, dans le même temps, force est de constater qu'il ne semble pas y avoir une volonté politique suffisante d'augmenter le budget disponible pour les besoins de transport du personnel ou d'adopter une politique globale qui tienne compte des besoins de l'ensemble du personnel, permettant un basculement plus fondamental vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Il semble que notre administration écarte intentionnellement les intérêts d'un grand nombre de collègues résidant **hors de la région bruxelloise**, qui doivent souvent utiliser une combinaison de différents moyens de transport pour se rendre au travail, et qui encourent des frais de déplacement annuels importants.

Nous sommes conscients qu'en raison de l'augmentation du télétravail pendant la pandémie, les opérateurs de transports publics belges proposent désormais de nouveaux abonnements/billets plus flexibles pour répondre aux besoins des télétravailleurs et aux nouvelles habitudes de travail hybrides émergentes. Cependant, nous manquons encore de données concrètes sur les coûts annuels réels des transports publics post-pandémie du personnel et sur la (future) situation du télétravail au SGC. Dans ce contexte, il est impossible pour les syndicats d'accepter la contribution financière offerte par notre administration, ce qui signifierait une réduction significative pour un grand nombre de collègues par rapport au système de remboursement existant.

La proposition du Secrétaire général débureaucratiser les procédures et augmenter la contribution financière globale du SGC au remboursement des frais de transport public du personnel ; il peut également permettre une réduction de la taille des parkings du SGC. Cependant, il est fort probable que le personnel vivant en dehors de Bruxelles recommencera à se déplacer en voiture pour venir travailler, la conséquence sera donc plus de voitures et plus d'émissions de CO2 et autres.

Nous demandons à notre administration de proposer sans délai de meilleures incitations qui ne pénalisent indûment aucune catégorie de personnel.